

ROUBAIX: Téléph. 1199; Inter. 34.

DIRECTRICE: Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING: Téléph. 37

L'arme sournoise...

Donc l'Allemagne a désarmé — ou à peu près. — Plus de soldats, plus de canons, plus d'avions. Les statistiques et les rapports le démontrent, les autorités les plus compétentes, chez nous, l'affirment, le gouvernement de Berlin le proclame.

Nul n'ignore, pourtant, que nos anciens adversaires n'hésitent pas, à défaut de leurs forces militaires, à servir d'autres armes plus sournoises, mais au moins aussi redoutables contre les puissances qu'ils entendent détruire.

Fort heureusement, le général Hoffmann vient, dans l'honorable interview qu'il accordait l'autre jour à un journal berlinois, de le rappeler avec un singulier à-propos: « Si les gaz délétères ont été un moyen de combattre nos ennemis, a-t-il déclaré, Lénine en a été un autre ».

Il raconte, en effet, que le gouvernement de Guillaume II avait envoyé Lénine en Russie dans le seul but de désorganiser l'armée du Tsar. Toutefois, ajoute-t-il, il y a eu un erreur de calcul. Le naz révolutionnaire a par la suite dépassé la mission qui lui avait été attribuée. Au lieu de s'évaporer son œuvre une fois accomplie, il s'est stabilisé et il a fini par empoisonner l'Europe.

Bien que nul n'ignore que Lénine est resté à l'origine un agent de l'Allemagne, il n'a jamais cessé de présenter la confirmation officielle de la bouche même de Lénine de ceux qui l'avaient employé à la sinistre besogne.

Le propos du général Hoffmann doit être retenu: il rappelle aux intellectuels que le péril allemand n'est point uniquement dans la puissance des armes de combat apparentes dont le Reich peut disposer; il réside également dans la mobilisation des Lénine pour porter la destruction au dehors par des moyens aussi efficaces et moins risqués que ceux dont l'emploi lui est interdit.

« Entre ces deux armes », a-t-il écrit, « il ne faut pas se tenir en dehors et d'occuper des lignes stratégiques; il importe de se porter par des moyens de défense intérieure. X s'agit-il d'insuffisamment? »

G. L...

INFORMATIONS

M. Millierand invité à visiter Tanger. — L'assemblée générale annuelle du Comité français de commerce français a voté une adresse au président de la République, exprimant l'espoir qu'il visitera Tanger lors de son voyage dans l'Afrique du Nord.

Le cardinal Dubois, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique. — Paris, 27 décembre. — D'après les journaux, le cardinal Dubois a été nommé, comme représentant d'une œuvre de bienfaisance de la Seine.

Une manifestation de sympathie envers M. Millierand. — Paris, 27 décembre. — Le président de la République a reçu, à la suite d'une manifestation de sympathie organisée par le Comité républicain de la Seine, un grand nombre de députés pendant lequel M. Millierand a été leur représentant.

Nord troublé en Espagne. — Madrid, 27 décembre. — D'après des nouvelles reçues à Madrid, la journée et la nuit du Nord ont été agitées par des incidents divers, de graves désordres politiques se seraient produits au point que l'état de siège aurait été déclaré.

L'EXÉCUTION DU TRAITE DE VERSAILLES

La Conférence des Ambassadeurs et le désarmement de l'Allemagne. — Paris, 27 décembre. — La Conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin, au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Jules Cambon. Assistent à la réunion, le maréchal Foch et le général Weygand.

La Conférence, après avoir pris connaissance de la correspondance échangée entre le général Nollet et le gouvernement allemand, au sujet du désarmement des polices de sûreté, a décidé à l'unanimité de saisir les gouvernements alliés de cette question et a également invité le Comité interallié de Versailles à lui remettre d'urgence, pour être transmis aux gouvernements alliés, un rapport sur l'état actuel d'exécution des clauses militaires, civiles et militaires du Traité de Versailles.

Pour les Régions dévastées

Le DUC DE PORTLAND DONNE: 70.000 livres sterling aux fermiers de l'ancien front, et 100.000 livres sterling pour la cathédrale de Reims.

Paris, 27 décembre. — Le duc de Portland a fait un don de 70.000 livres sterling à la tête du Comité de secours agricole, destiné à fournir aux fermiers des régions dévastées, le bétail qui leur fait tant défaut, et il y a quelques jours, grâce à lui, une impulsion était donnée au mouvement en vue de la restauration de la cathédrale de Reims.

Les sommes rassemblées par le Comité de secours agricole, dont le président, s'élève à 70.000 livres sterling.

Le Comité présidé par lui a fait appel au peuple britannique, et une somme de 100.000 livres sterling ne tardera pas à être réunie pour la cathédrale de Reims.

EN ALLEMAGNE

Un cabaret boche vendait à nos soldats un breuvage nocif pour du vin.

Paris, 27 décembre. — Un journal reproduit une information de la « Cologne Post », annonçant qu'une enquête récemment ouverte a abouti à la découverte d'un cabaret, qui, sous une étiquette de vin rouge, débitait exclusivement aux troupes d'occupation, un breuvage nocif.

Dissolution des formations militaires.

Paris, 27 décembre. — Selon une dépêche de Mayence, la commission interalliée a décidé de dissoudre toutes les formations militaires. Les délinquants seront passibles de l'emprisonnement et d'une amende pouvant aller jusqu'à 10.000 marks.

LES ÉVÉNEMENTS DE GRÈCE

Aucun groupe n'a la majorité à la Chambre hellénique.

LA QUESTION DE L'ÉVACUATION DE LA RIVE GAUCHE DU RHIN

M. André Tardieu a jeté dans le débat de vendredi une affirmation que la Chambre a soulignée par ses vifs applaudissements et à propos de laquelle M. Georges Leygues a remercié son interrupteur « d'avoir apporté cette précision », ajoutant qu'« elle était nécessaire pour la clarté du débat ». Il s'agit d'examiner ce que vaut cette affirmation de M. Tardieu.

Il est évident, d'après l'article 429 que s'il apparaît manifestement que l'Allemagne nourrit contre la France des intentions de revanche — et par conséquent d'agression non provoquée — la France est fondée à réclamer le maintien des troupes d'occupation. Mais ce qui rend difficile et incertaine l'exécution de cette clause, — dont le jeu n'est peut-être « automatique » que dans la seule pensée de M. Tardieu — c'est qu'il y faut le consentement formel des « puissances alliées et associées ».

Il ne faut pas oublier, en effet, que la France, sur le conseil du maréchal Foch, affirmait que les délais d'évacuation des troupes du pont du Rhin ne constituaient pas des garanties suffisantes pour nous contre une menace d'agression nouvelle de l'Allemagne. M. Wilson et Lloyd George, au contraire, combattaient les « exagérations » du maréchal Foch, qu'ils prétendaient être entachées d'« hyperbole ». M. Clemenceau abandonna son point de vue en échange de quoi le pacte franco-anglo-américain lui fut accordé.

Mais que valait-il? L'Angleterre ne se considérait comme liée vis-à-vis de nous qu'autant que l'Amérique ratifierait le traité. Or, cette dernière n'en a rien fait, et par là même, l'Angleterre se trouve déliée de son engagement à notre égard.

UNE MAISON ET UN JARDIN POUR CHAQUE OUVRIER

Paris, 27 décembre. — Le ministre de l'Hygiène étudie actuellement, d'accord avec les organisations ouvrières, les détails d'un projet de loi sur la création de maisons avec jardins pour ouvriers.

Il suffirait, pour acquiescer à une maison-jardin que les ouvriers versent le dixième du prix total de l'immeuble et de ses dépendances. Les ouvriers propriétaires du terrain ou membres d'une société fournissant la main-d'œuvre nécessaire à la construction de la maison, seraient dispensés de tout versement préalable.

LES QUOTIDIENNES

LE NORD DU CENTRE

Pendant la guerre, certains journaux de Paris et de province ont découvert le Nord. Quant à l'ensemble des régions industrielles et que, par conséquent, celles-ci n'apportent plus leur précieuse collaboration économique et financière à l'œuvre commune, on a daigné s'apercevoir, dans le reste du pays, que nous existions et que nous étions même un peu là quand il s'agissait de travailler à la prospérité de la patrie.

Et dans les colonnes des quotidiens, dans les pages des revues, dans la bouche des orateurs et des conférenciers, se rencontrèrent souvent les éloges de notre industrie, de notre commerce, de toutes nos forces morales, intellectuelles et matérielles. C'était touchant.

Depuis la victoire, le Nord, sans se laisser griser par ces éloges, s'est remis au travail ardu et dans le silence. Grâce aux efforts surhumains des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs, les dévastations de l'invasion ont été en partie réparées.

Mais voilà qu'une crise mondiale atteint le Nord par ricochet et que l'arrêt des affaires compromet l'œuvre de restauration si énergiquement et si brillamment commencée.

La grève des consommateurs produit dans l'industrie textile une perturbation profonde, malgré les mesures de sagesse, de correction et de justice prises par l'ensemble de nos fabricants et de nos négociants.

C'est le moment que choisit un journal de Limoges, « Le Courrier du Centre », pour lancer contre nos industriels une imputation calomnieuse. Dans un article sur la baisse du chiffre de déclarations que notre confrère dit avoir recueillies parmi les commerçants, nous trouvons ces lignes, qui veulent créer une abominable légende:

« D'un côté le consommateur, dont les capacités d'achat sont réduites, qui ne peut plus acheter aux anciens prix, de l'autre des fabricants qui, au lieu de faire de réels sacrifices, pour se débarrasser de leurs stocks, offrent en hausse des objets manufacturés déjà trop chers. »

Et parmi les plus exigeants, nous a-t-on dit, jeudi matin, avec une impressionnante unanimité, fait citer les manufacturiers du Nord qui paraissent vouloir attraper en quelques mois seulement, ce qu'ils ont perdu en cinq ans d'invasion.

« Mais, là aussi, la concurrence commence à se faire sentir, et c'est ainsi que tout récemment les ouvriers d'une grande industrie rouennaise, installés maintenant pour leur compte, offrent, avec une différence de 75 p. c. en moins, des objets de vente courante ».

Et voilà comment on écrit l'histoire! Comment un journal sérieux peut-il accepter l'ensemble des affirmations aussi complètement fausses?

Vous voyez ces « manufacturiers du Nord » qui paraissent vouloir rattraper en quelques mois seulement, ce qu'ils ont perdu en cinq ans d'invasion? pendant que les populations du Centre, à l'abri du danger, profitaient de leur situation géographique pour gagner des fortunes en exploitant les réfugiés!

Il n'est pas dit que par les journaux parisiens et limogeois, les enquêteurs de la « Journée Industrielle » sur la crise et les mises au point nécessaires n'y sont donc pas connues?

Si notre confrère s'était renseigné avant d'écrire son article regrettable, il aurait appris que les « manufacturiers du Nord » ont agi loyalement, honnêtement, selon une tradition ancienne, et qu'ils ne sauraient porter sans injustice la responsabilité d'une situation qui a sa vraie cause dans la cherté des produits fermiers et alimentaires.

Le Nord a été sacrifié pendant quatre ans de guerre pour le salut du pays, pour que les populations du Centre et du Midi pussent rester françaises, et se livrer aux douceurs du mercantilisme. Ce n'est tout de même pas une raison pour que maintenant, les habitants du Nord soient insultés par les gens qui n'ont connu les dévastations boches que dans les journaux illustrés.

Les douzièmes provisoires à la Chambre

Leur discussion est l'occasion d'interventions multiples

RÉGIONS LIBÉRÉES: Les demandes d'indemnités, les avances aux sinistrés, le statut fiscal

L'ensemble du projet est voté

Paris, 27 décembre. — La séance est ouverte à 14 heures 15, sous la présidence de M. Arago, devant une quinzaine de députés. M. Isaac François-Marsal suit au banc du Gouvernement.

PROLOGUE DU DÉLAI D'INSCRIPTION

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, qui est déposé, tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1921, les délais impartis aux commerçants et industriels, pour se faire inscrire au registre de commerce établi par la loi du 18 mars 1919.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet des douzièmes provisoires. La Chambre adopte sans débat l'article 5. Les avances pour les contributions directes indiquant les proportions exprimant les parts respectives de l'Etat, du département et de la commune.

Article 6. — Est porté de 5 à 100 francs le montant de l'indemnité prévue par la loi du 31 juillet 1915, à l'égard des employeurs qui n'observent pas les dispositions des articles 23 et 27 de cette loi.

Article 7. — L'abandon de la mise 1921; article 8. Abandon pour acquittement des droits de timbre exigibles sur les titres d'actions ou obligations.

LES EFFETS DE COMMERCE

L'article 9 (Tarif du droit proportionnel de timbre applicable aux effets négociables ou de commerce) est adopté, avec une rédaction proposée par M. Loucheur, et acceptée par la Commission et le Gouvernement.

LE RÉGIME DE L'ALCOOL

L'article 10, ainsi conçu, est adopté: « Jusqu'à ce que soit intervenue une loi établissant le régime définitif de l'alcool, on lui applique, jusqu'au 30 septembre 1921, le régime révisé par la loi du 29 septembre 1917, à l'exception des alcools autres que ceux provenant de la distillation des vins, cidres, poires, marc de fruits frais ».

Article 11 et les articles 12 et 13 sont adoptés.

On passe au Titre II (Dispositions diverses).

La Chambre adopte les articles 18 à 24 (Prorogation de certaines dispositions).

LES PENSIONS

Le ministre des Finances accepte un amendement proposé par D. Israël, limitant à un mois le délai pour la présentation de la pension.

M. Charles Dumont. — Il faut arriver à organiser le paiement des petites pensions par le mandat postal. (Vifs applaudissements.)

Le ministre de la Chambre se met d'accord sur le texte suivant: « A partir de la date de la cessation de son service, le fonctionnaire recevra à titre d'avance sur pension, une allocation provisoire trimestrielle de 25 francs ».

Un texte de M. Taurines, pour le rappel des trimestres échus, est voté, ainsi que l'ensemble de l'article 25.

LA CIRCULATION DES CAPITAUX

La Chambre adopte les articles 26 et 27.

L'article 28 est ainsi conçu: « La loi du 2 avril 1920, relative à la prorogation des délais d'imposition des titres et valeurs mobilières, est maintenue en vigueur ».

M. Loucheur fait adopter la date du 1^{er} mars 1921, au lieu de celle du 1^{er} janvier 1922.

M. Loucheur fait adopter un article additionnel 28 bis, qui met fin aux effets de la loi du 31 mai 1916, en ce qui concerne les sociétés étrangères, relatives à l'achat et importations des biens et circulation des capitaux. Cet article est adopté ainsi que les articles 29 à 35.

LA SITUATION DE WRANGLER

L'article 36 est ainsi conçu: « Le montant des cessions de matériel qui pourront être faites pendant les mois de janvier et février 1921, des divers gouvernements alliés, sera de 100 millions de francs ».

Les douzièmes provisoires à la Chambre

Leur discussion est l'occasion d'interventions multiples

RÉGIONS LIBÉRÉES: Les demandes d'indemnités, les avances aux sinistrés, le statut fiscal

L'ensemble du projet est voté

Paris, 27 décembre. — La séance est ouverte à 14 heures 15, sous la présidence de M. Arago, devant une quinzaine de députés. M. Isaac François-Marsal suit au banc du Gouvernement.

PROLOGUE DU DÉLAI D'INSCRIPTION

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, qui est déposé, tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1921, les délais impartis aux commerçants et industriels, pour se faire inscrire au registre de commerce établi par la loi du 18 mars 1919.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet des douzièmes provisoires. La Chambre adopte sans débat l'article 5. Les avances pour les contributions directes indiquant les proportions exprimant les parts respectives de l'Etat, du département et de la commune.

Article 6. — Est porté de 5 à 100 francs le montant de l'indemnité prévue par la loi du 31 juillet 1915, à l'égard des employeurs qui n'observent pas les dispositions des articles 23 et 27 de cette loi.

Article 7. — L'abandon de la mise 1921; article 8. Abandon pour acquittement des droits de timbre exigibles sur les titres d'actions ou obligations.

LES EFFETS DE COMMERCE

L'article 9 (Tarif du droit proportionnel de timbre applicable aux effets négociables ou de commerce) est adopté, avec une rédaction proposée par M. Loucheur, et acceptée par la Commission et le Gouvernement.

LE RÉGIME DE L'ALCOOL

L'article 10, ainsi conçu, est adopté: « Jusqu'à ce que soit intervenue une loi établissant le régime définitif de l'alcool, on lui applique, jusqu'au 30 septembre 1921, le régime révisé par la loi du 29 septembre 1917, à l'exception des alcools autres que ceux provenant de la distillation des vins, cidres, poires, marc de fruits frais ».

Article 11 et les articles 12 et 13 sont adoptés.

On passe au Titre II (Dispositions diverses).

La Chambre adopte les articles 18 à 24 (Prorogation de certaines dispositions).

LES PENSIONS

Le ministre des Finances accepte un amendement proposé par D. Israël, limitant à un mois le délai pour la présentation de la pension.

M. Charles Dumont. — Il faut arriver à organiser le paiement des petites pensions par le mandat postal. (Vifs applaudissements.)

Le ministre de la Chambre se met d'accord sur le texte suivant: « A partir de la date de la cessation de son service, le fonctionnaire recevra à titre d'avance sur pension, une allocation provisoire trimestrielle de 25 francs ».

Un texte de M. Taurines, pour le rappel des trimestres échus, est voté, ainsi que l'ensemble de l'article 25.

LA CIRCULATION DES CAPITAUX

La Chambre adopte les articles 26 et 27.

L'article 28 est ainsi conçu: « La loi du 2 avril 1920, relative à la prorogation des délais d'imposition des titres et valeurs mobilières, est maintenue en vigueur ».

M. Loucheur fait adopter la date du 1^{er} mars 1921, au lieu de celle du 1^{er} janvier 1922.

M. Loucheur fait adopter un article additionnel 28 bis, qui met fin aux effets de la loi du 31 mai 1916, en ce qui concerne les sociétés étrangères, relatives à l'achat et importations des biens et circulation des capitaux. Cet article est adopté ainsi que les articles 29 à 35.

LA SITUATION DE WRANGLER

L'article 36 est ainsi conçu: « Le montant des cessions de matériel qui pourront être faites pendant les mois de janvier et février 1921, des divers gouvernements alliés, sera de 100 millions de francs ».

Le 18^e Congrès annuel des « Unifiés »

LES SÉANCES DE LUNDI

M. Cachin défend Moscou. — Un violent réquisitoire de M. Paul Faure contre les conditions inacceptables de la Troisième Internationale. — Un grand discours de M. Blum: la thèse de la minorité. Contre la dictature d'un groupe dans le Parti

Tours, 21 décembre. — La présidence de la séance de ce matin est dévolue à M. Victor Merle qui fut, hier, candidat malheureux du parti. A une élection municipale de Paris.

Les quatre tendances

La discussion sur l'adhésion à la 3^e Internationale reprend de suite.

Quatre tendances sont en présence: 1^o Les super-extrémistes qui défendent aujourd'hui l'adhésion enthousiaste à Moscou. Elle ne fera guère que d'être une cinquantaine de voix;

2^o Les majoritaires actuels qui voteront la motion Cachin-Frossard, adhésion avec quelques réserves insouciantes; 3^o Les reconstructeurs, qui, comme M. Louquet, veulent bien adhérer à la 3^e Internationale, mais sans aller à Moscou en esclaves; 4^o Enfin, la droite actuelle du parti qui se compte sur la motion Paul-Faure, qui refuse toute adhésion et oppose la doctrine de Jules Guesde à celle de Lénine. Ces deux dernières tendances réunissent ensemble les 1.200 voix qui eues, avant-hier, la motion Goude.

Vers la scission

La scission paraît inévitable. Le souvenir de la doctrine guesdiste, et le site des déclarations de Jules Guesde réclamant la révolution par tous les moyens, les extrêmes comme les légaux. Ces citations sont accueillies par des applaudissements, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt par toute l'assemblée.

M. Cachin dit qu'élevé à l'école de son vieux maître Jules Guesde, cette claire et grande conscience, il est sûr d'être resté sur la doctrine guesdiste, et il cite des déclarations de Jules Guesde réclamant la révolution par tous les moyens, les extrêmes comme les légaux. Ces citations sont accueillies par des applaudissements, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt par toute l'assemblée.

M. Cachin oppose aussi les vieux chefs du socialisme: le blanquiste Vaillant, le communiste allemand, les marxistes d'Allemagne, enfin tous ceux qui ont enseigné à la classe ouvrière qu'elle ne se libérerait que par la force et l'insurrection, aux camarades actuels qui veulent accabler la révolution russe sous l'accusation de violence. On s'est étonné, dit-il encore, que la révolution russe ait tout d'abord distribué des terres aux mondjiks au lieu de les affecter à la collectivité, mais c'est ce qu'ont toujours préconisé les socialistes de France.

M. Cachin fait encore l'éloge du système bolchevik, de sa politique intérieure et extérieure: Celle-ci, dit-il, respecte l'autonomie des peuples allogènes qui se sont séparés de la Russie et, craignant une restauration tsariste ou cadette, qui les remettrait sous le joug, il a traité d'ineptie énorme l'affirmation portée à la Chambre que Lénine serait d'accord avec Ludendorff, et dit que ce sont les capitalistes alliés qui rêvent d'une nouvelle guerre pour satisfaire leurs vides impérialistes. Il conclut qu'il faut faire connaître à la bourgeoisie que la classe ouvrière ne sera plus à ses côtés sous prétexte de défense nationale, pour la nouvelle guerre qu'elle prépare, et il fait le lui signifier de s'aligner à Moscou, à côté de la révolution russe la révolution essentielle de prolétariat contre le capitalisme.

On applaudit à outrance.

SEANCES DU MATIN

Déclarations de M. Cachin

M. Marcel Cachin a le premier, la parole. Il refait le discours qu'il a prononcé tant de fois dans toute la France depuis son retour de Russie et qu'il a développé dans tant d'articles sur l'immense et prodigieux événement de Russie où il a trouvé un pays sans bourgeois et sans capitalistes, dirigé uniquement par la classe ouvrière et où la République socialiste, c'est un fait, est solidement établie depuis trois ans.

M. Cachin dit qu'élevé à l'école de son vieux maître Jules Guesde, cette claire et grande conscience, il est sûr d'être resté sur la doctrine guesdiste, et il cite des déclarations de Jules Guesde réclamant la révolution par tous les moyens, les extrêmes comme les légaux. Ces citations sont accueillies par des applaudissements, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt par toute l'assemblée.

M. Cachin oppose aussi les vieux chefs du socialisme: le blanquiste Vaillant, le communiste allemand, les marxistes d'Allemagne, enfin tous ceux qui ont enseigné à la classe ouvrière qu'elle ne se libérerait que par la force et l'insurrection, aux camarades actuels qui veulent accabler la révolution russe sous l'accusation de violence. On s'est étonné, dit-il encore, que la révolution russe ait tout d'abord distribué des terres aux mondjiks au lieu de les affecter à la collectivité, mais c'est ce qu'ont toujours préconisé les socialistes de France.

M. Cachin fait encore l'éloge du système bolchevik, de sa politique intérieure et extérieure: Celle-ci, dit-il, respecte l'autonomie des peuples allogènes qui se sont séparés de la Russie et, craignant une restauration tsariste ou cadette, qui les remettrait sous le joug, il a traité d'ineptie énorme l'affirmation portée à la Chambre que Lénine serait d'accord avec Ludendorff, et dit que ce sont les capitalistes alliés qui rêvent d'une nouvelle guerre pour satisfaire leurs vides impérialistes. Il conclut qu'il faut faire connaître à la bourgeoisie que la classe ouvrière ne sera plus à ses côtés sous prétexte de défense nationale, pour la nouvelle guerre qu'elle prépare, et il fait le lui signifier de s'aligner à Moscou, à côté de la révolution russe la révolution essentielle de prolétariat contre le capitalisme.

On applaudit à outrance.

SEANCES DU MATIN

Déclarations de M. Cachin

M. Marcel Cachin a le premier, la parole. Il refait le discours qu'il a prononcé tant de fois dans toute la France depuis son retour de Russie et qu'il a développé dans tant d'articles sur l'immense et prodigieux événement de Russie où il a trouvé un pays sans bourgeois et sans capitalistes, dirigé uniquement par la classe ouvrière et où la République socialiste, c'est un fait, est solidement établie depuis trois ans.

M. Cachin dit qu'élevé à l'école de son vieux maître Jules Guesde, cette claire et grande conscience, il est sûr d'être resté sur la doctrine guesdiste, et il cite des déclarations de Jules Guesde réclamant la révolution par tous les moyens, les extrêmes comme les légaux. Ces citations sont accueillies par des applaudissements, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt par toute l'assemblée.

M. Cachin oppose aussi les vieux chefs du socialisme: le blanquiste Vaillant, le communiste allemand, les marxistes d'Allemagne, enfin tous ceux qui ont enseigné à la classe ouvrière qu'elle ne se libérerait que par la force et l'insurrection, aux camarades actuels qui veulent accabler la révolution russe sous l'accusation de violence. On s'est étonné, dit-il encore, que la révolution russe ait tout d'abord distribué des terres aux mondjiks au lieu de les affecter à la collectivité, mais c'est ce qu'ont toujours préconisé les socialistes de France.

M. Cachin fait encore l'éloge du système bolchevik, de sa politique intérieure et extérieure: Celle-ci, dit-il, respecte l'autonomie des peuples allogènes qui se sont séparés de la Russie et, craignant une restauration tsariste ou cadette, qui les remettrait sous le joug, il a traité d'ineptie énorme l'affirmation portée à la Chambre que Lénine serait d'accord avec Ludendorff, et dit que ce sont les capitalistes alliés qui rêvent d'une nouvelle guerre pour satisfaire leurs vides impérialistes. Il conclut qu'il faut faire connaître à la bourgeoisie que la classe ouvrière ne sera plus à ses côtés sous prétexte de défense nationale, pour la nouvelle guerre qu'elle prépare, et il fait le lui signifier de s'aligner à Moscou, à côté de la révolution russe la révolution essentielle de prolétariat contre le capitalisme.

On applaudit à outrance.

A TOURS

LES SÉANCES DE LUNDI

M. Cachin défend Moscou. — Un violent réquisitoire de M. Paul Faure contre les conditions inacceptables de la Troisième Internationale. — Un grand discours de M. Blum: la thèse de la minorité. Contre la dictature d'un groupe dans le Parti

Tours, 21 décembre. — La présidence de la séance de ce matin est dévolue à M. Victor Merle qui fut, hier, candidat malheureux du parti. A une élection municipale de Paris.

Un violent réquisitoire

M. Paul Faure, co-signataire de la motion Louquet, défend la motion des « reconstructeurs ».

A Strasbourg, dit-il en substance, il s'était déclaré pour l'adhésion, mais depuis, Moscou nous finance des coups de trique. Pour un mariage il faut être deux et être d'ailleurs tout cela impose des conditions. (Cachin oublie d'en parler). Plusieurs de ces conditions sont inacceptables pour des socialistes français. Si vous les acceptez, vous faites le voyage à Moscou sans moi! (Mouvements.)

Partout où vous voulez remplacer les militants que vous allez chasser par des communistes qui ne sont que des agents de Moscou, il n'y a pas de parti qui ne soit parvenu à faire la classe ouvrière, ce sont les Russes vous en fabriquant par séries.

Se tournant vers les bancs de la